Nations Unies S/PV.5638



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5638e séance

Mercredi 14 mars 2007, à 10 heures
New York

Président :	M. Kumalo	(Afrique du Sud)
Membres :	Belgique	M. Verbeke
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Congo	M. Ikouebe
	États-Unis d'Amérique	Mme Wolcott Sanders
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. de Rivière
	Ghana	M. Christian
	Indonésie	M. Kleib
	Italie	M. Spatafora
	Panama	M. Suescum
	Pérou	M. Voto-Bernales
	Qatar	M. Al-Qahtani
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Pierce
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

07-26923 (F)
0726923

La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, à qui je donne la parole.

M. Pascoe (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir d'être ici aujourd'hui. Comme les membres le savent, c'est la première occasion que j'ai d'être ici dans cette salle. J'espère que de nombreuses autres occasions suivront, et nous attendons avec intérêt de travailler en étroite collaboration avec le Conseil dans les mois et les années à venir.

Le présent exposé est sans doute le premier des nombreux que j'aurai à présenter au Conseil sur la situation au Moyen-Orient. J'attends avec intérêt de travailler en étroite collaboration avec le Conseil, de le tenir informé des principaux faits nouveaux et des activités du Secrétaire général et de ses représentants, et de faciliter le rôle du Conseil dans la recherche d'une paix juste, durable et globale conformément à ses résolutions.

Il n'est guère besoin que je rappelle au Conseil combien de fois, hélas, les espoirs de paix au Moyen-Orient ont été déçus par le passé. Nous n'avons d'autre choix cependant que de continuer inlassablement à viser cet objectif, de triompher des obstacles qui, inévitablement, se dresseront sur notre chemin, et de s'appuyer, chaque fois que possible, sur des mesures allant dans la bonne direction. En dépit des tensions, de la violence et de la méfiance persistantes, une majorité d'Israéliens et de Palestiniens sont encore favorables à la vision commune de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Les difficultés qui empêchent d'aller de l'avant continuent aujourd'hui d'être énormes, mais après une année où les perspectives de paix semblaient ne faire que diminuer, plusieurs faits nouveaux survenus ces derniers mois – dont l'accord conclu à La Mecque sur un Gouvernement palestinien d'unité nationale et la reprise du dialogue israélo-palestinien – laissent entrevoir la possibilité, sinon la promesse, que la situation pourrait commencer à changer.

S'agissant de l'évolution de la situation politique palestinienne, le cessez-le-feu conclu à La Mecque a heureusement déjà calmé la situation palestinienne interne, bien que des affrontements isolés soulignent la fragilité de la situation. Après avoir été chargé par le Président Abbas de former le nouveau Gouvernement, le Premier Ministre nommé Haniyeh a consulté toutes les factions et est resté en contact étroit et fréquent avec le Président lui-même afin de finir de constituer le nouveau Gouvernement et de préparer le programme à présenter au Conseil législatif palestinien. Aux termes de la Loi fondamentale, le nouveau Gouvernement doit être entièrement constitué d'ici le 21 mars et, selon certaines indications, sa composition sera rendue publique très prochainement.

Il nous faut espérer que le nouveau Gouvernement adoptera des positions et des mesures qui, comme cela a été convenu à La Mecque, respecteront les accords signés par l'Organisation de libération de la Palestine, lesquels renoncent au terrorisme, reconnaissent le droit d'Israël d'exister dans la paix et la sécurité, et imposent des obligations cruciales à l'Autorité palestinienne. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies, M. Alvaro de Soto, a fortement insisté sur ces questions durant la période vitale de formation du Gouvernement.

Comme il l'a affirmé lorsqu'il s'est réuni à Berlin le 21 février, le Quatuor adopte une approche attentiste. Il a réaffirmé qu'il était prêt à appuyer un Gouvernement attaché aux principes énoncés par le Quatuor et a encouragé les progrès dans cette direction. Au fur et à mesure que la situation évoluera, l'ONU poursuivra ses consultations avec le Quatuor et avec les partenaires régionaux.

Entre-temps, comme le Quatuor l'a demandé, des discussions préliminaires sont actuellement en cours

sur les nouvelles idées proposées par la Commission européenne pour faciliter l'aide financière et la coordination en vue de favoriser le développement économique et social palestinien et de renforcer les institutions publiques et la gouvernance. Cette initiative profitera de consultations avec toutes les parties prenantes, compte tenu des résultats des discussions sur l'unité nationale et des arrangements en vigueur concernant la coordination de l'aide.

Pour ce qui est des efforts visant à faire avancer le dialogue politique, depuis le dernier exposé, le Président Abbas et le Premier Ministre Olmert ont tenu deux réunions – une fois avec la Secrétaire d'État des États-Unis Condoleezza Rice le 19 février, et à nouveau dimanche dernier dans le cadre d'une rencontre bilatérale. Ces réunions ont permis d'ouvrir un dialogue crucial à un moment difficile. Nous appelons les deux dirigeants à poursuivre leur concertation et à se concentrer sur les questions de fond relatives au statut final qui doivent être examinées afin d'ouvrir l'horizon politique et de faire avancer la Feuille de route. Nous nous félicitons des intentions de la Secrétaire d'État Rice de retourner dans la région dans le courant du mois.

Nous continuons de voir des signes positifs d'un engagement accru de la part des pays arabes. Des réunions préparatoires tenues en prévision du sommet de la Ligue des États arabes, prévu le 28 mars à Riyad, ont porté sur les efforts visant à réactiver l'Initiative de paix arabe. Cette initiative importante est un élément constitutif de la Feuille de route et représente un choix stratégique fait par les pays arabes en faveur de la paix et de la coexistence avec Israël, sur la base d'une approche régionale globale. Le Premier Ministre Olmert a évoqué récemment les éléments positifs qu'Israël voit dans cette initiative.

Toutefois, il n'y a pas eu, au cours du dernier mois, de nouvelles initiatives en faveur d'un dialogue entre Israël et la Syrie. Le Haut Représentant pour la politique étrangère et la sécurité commune de l'Union européenne, Javier Solana, se trouve à Damas aujourd'hui, après s'être rendu au Liban et en Arabie saoudite.

S'agissant des difficultés qui empêchent tout progrès, l'évolution de la situation sur le terrain met en lumière la nécessité pour les deux camps de prendre des mesures concrètes qui illustrent leur respect des accords existants et des obligations internationales.

La poursuite des tensions et de la violence qui, le mois dernier, ont coûté la vie à 23 Palestiniens – dont huit ont été tués par les Forces de défense israéliennes et 15 à la suite d'affrontements internes – et à un Israélien, est un sujet très préoccupant. Au cours de cette même période, des militants palestiniens à Gaza ont lancé au moins 55 roquettes sur Israël. Nous nous félicitons de la retenue dont Israël a continué de faire preuve face à ces provocations, qui sont injustifiées et constituent une violation du cessez-le-feu convenu. Dans le même temps, les forces de sécurité israéliennes à Tel-Aviv ont arrêté un homme du nord de la Cisjordanie qui, paraît-il, était sur le point de commettre un attentat-suicide.

Ces incidents soulignent à quel point il sera important pour le nouveau Gouvernement palestinien de veiller à ce que ses forces de sécurité travaillent de concert afin de prévenir la contrebande d'armes, de faire régner l'ordre public et d'empêcher les attentats contre Israël. Cette tâche sera ardue, et nous espérons que tous les acteurs, y compris ceux de la région, appuieront ces mesures et ne prendront pas d'initiatives qui rendraient leur mise en œuvre encore plus difficile.

À la fin du mois de février, les Forces de défense israéliennes ont lancé une vaste opération militaire à Naplouse, dont le nom de code est « Hiver chaud ». Elles ont découvert plusieurs sites utilisés pour préparer des explosifs et ont arrêté un certain nombre de suspects. Cependant, l'opération a imposé le couvre-feu, pendant plusieurs jours, à des dizaines de milliers de Palestiniens dans la vieille ville de Naplouse, ce qui a grandement perturbé la vie des civils et les opérations humanitaires. Pendant la période considérée, les Forces de défense israéliennes ont également lancé des opérations à Djénine, à Ramallah et à Bethléem. Il y a aussi eu des incidents dans les eaux côtières au large de la bande de Gaza, au cours desquels les Forces de défense israéliennes, ouvrant le feu, ont blessé des pêcheurs.

Par ailleurs, à la suite des informations faisant état de fouilles et de travaux de construction entrepris par les Israéliens sur une rampe menant à l'Haram al-Charif, au mont du Temple, nous surveillons avec attention la situation dans la vieille ville de Jérusalem, tout en gardant à l'esprit que, dans l'histoire de la ville, les menaces subjectives ou réelles d'une modification du statu quo dans les lieux saints sensibles de Jérusalem ont été, à maintes reprises, à l'origine de conflits. Une délégation de l'UNESCO s'est récemment rendue sur ce site du Patrimoine mondial de

l'humanité et a transmis un rapport au Secrétaire général hier. Le rapport recommande de demander au Gouvernement israélien de s'acquitter de ses obligations en matière de conservation du patrimoine sur les sites du Patrimoine mondial, tels que la vieille ville de Jérusalem, et de cesser immédiatement les fouilles archéologiques. Toutefois, le rapport précise que les travaux ne menacent pas la stabilité du Mur occidental ni de la mosquée Al-Aqsa. Parmi les recommandations, il est demandé au Gouvernement israélien de définir clairement la conception définitive de la structure d'accès à la Porte Mughrabi; de s'engager dans un processus de consultation avec toutes les parties concernées, notamment les autorités d'Aqwaf et les autorités jordaniennes; et d'autoriser une équipe internationale d'experts coordonnée par l'UNESCO à superviser le processus.

S'agissant des colonies de peuplement et de la barrière, nous sommes également préoccupés par la succession d'événements qui ont lieu sur le terrain. La construction, par Israël, de la barrière, dont certaines parties pénètrent profondément en Cisjordanie, est à présent terminée sur plus de la moitié de sa longueur et se poursuit, en violation de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice. L'implantation de colonies de peuplement se poursuit également. Le Gouvernement israélien n'a toujours pas gelé cette activité ni entamé le démantèlement de plus de 100 avant-postes de colonies de peuplement en Cisjordanie, en dépit de son obligation en ce sens, clairement énoncée dans la Feuille de route.

L'Accord sur les déplacements et l'accès n'est toujours pas mis entièrement en œuvre. Des progrès ont été constatés à Karni, où le nombre de camions ayant pu franchir le point de passage a augmenté de 15 % au cours du mois dernier et a plus que doublé depuis le mois de novembre. Cependant, il faut déployer davantage d'effort pour réaliser les objectifs de l'Accord, et les progrès réalisés restent lents ou inexistants sur d'autres fronts.

Au cours de la période considérée, Rafah n'a été ouvert que pendant 16 % des heures prévues, et le franchissement du point de passage est sans cesse plus imprévisible et dangereux. Comme la Mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière l'a signalé à plusieurs reprises, il est extrêmement difficile de contrôler les passages en raison des ouvertures limitées et imprévues à Rafah. Lorsque 5 000 Palestiniens ont essayé de sortir de Gaza par Rafah lors d'une ouverture imprévue le 8 mars, les bousculades ont fait un mort et sept blessés. La situation insatisfaisante à Rafah augmente le risque de violence, encourage davantage à la contrebande par des points d'entrée illégaux et provoque la désillusion parmi les résidents de Gaza.

En dépit des engagements pris à la réunion de décembre 2006 entre le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas, le nombre d'obstacles à la liberté de circulation, s'élevant actuellement à 529, n'a pas significativement diminué en Cisjordanie. L'absence de mesures visant à améliorer les déplacements et l'accès conformément aux engagements existants mine les efforts faits pour redynamiser l'économie palestinienne.

Les travailleurs de l'ONU voient également leur liberté de circulation de plus en plus limitée, ce qui met en péril les opérations humanitaires à Gaza, alors que les besoins sur le terrain ne cessent de croître. Cette situation a été récemment portée à l'attention des hauts responsables du Gouvernement israélien. Nous espérons que cette initiative conduira à la levée de ces restrictions, car malgré les efforts concertés visant à collaborer avec les autorités israéliennes pour améliorer l'accès des travailleurs de l'ONU dans le territoire palestinien occupé, plusieurs préoccupations importantes n'ont toujours pas été réglées. Par exemple, un accord négocié avec les autorités israéliennes au cours des dernières semaines par le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, qui permettrait à un nombre raisonnable de personnel international de l'ONU de traverser le point de passage d'Erez en toute sécurité et sans fouille des véhicules, n'a pas encore été mis en œuvre.

Si nous considérons à présent la situation au Liban, nous constatons que plusieurs faits nouveaux importants sont survenus depuis le dernier exposé au Conseil. Les manifestations de l'opposition, qui avaient commencé à Beyrouth en décembre, se sont poursuivies dans le calme et l'ordre, sans incident majeur, au cours de la période considérée. Les efforts régionaux visant à trouver une solution à l'impasse politique s'intensifient à la veille du sommet de la Ligue arabe, créant une atmosphère générale d'optimisme prudent. Nabih Berri, le Président du Parlement, et Saad Hariri, le chef du Courant du Futur, se sont rencontrés à trois reprises au cours des ces derniers jours pour remédier aux divergences entre le Gouvernement et l'opposition.

En revanche, le nombre de menaces à la sécurité et d'alertes à la bombe s'est accru de façon préoccupante au Liban au cours des quatre dernières semaines. Les services de sécurité libanais ont découvert plusieurs engins explosifs à Beyrouth, dans des régions peuplées situées en dehors de la capitale et dans tout le pays. Même si plusieurs de ces explosifs n'étaient pas amorcés, dans un cas, on a découvert des détonateurs reliés à des substances chimiques.

S'agissant de la situation au Sud-Liban, le dernier mois a été relativement calme le long de la Ligne bleue. Malheureusement, les violations aériennes de la Ligne bleue par Israël se sont poursuivies. Le 21 février, des avions israéliens ont violé l'espace aérien du Liban, poussant l'armée libanaise dans le Sud-Liban à réagir par des tirs antiaériens. Par ailleurs, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban mène une enquête sur un acte de violation de la Ligne bleue qui a eu lieu le 3 mars, lors duquel un jeune Libanais a été forcé par des soldats des Forces de défense israéliennes de traverser la Ligne bleue et la barrière technique et de pénétrer sur le territoire israélien. Les conclusions de l'enquête seront communiquées aux deux parties.

Le Conseiller spécial du Secrétaire général sur la situation au Moyen-Orient, Michael Williams, s'est rendu fin février en Israël et au Liban pour préparer le prochain rapport trimestriel du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Le rapport sera présenté au Conseil le 16 mars.

J'ai relevé aujourd'hui plusieurs faits nouveaux encourageants contrastant avec l'année 2006, qui a vu les espoirs et les attentes diminuer. Beaucoup dépendra maintenant de la façon dont les accords récents seront mis en œuvre sur le terrain. Une communauté internationale engagée, au cours de la période à venir, dans un esprit à la fois résolu et flexible peut contribuer à faire en sorte que des mesures encourageantes visant à avancer accélèrent l'instauration de la paix.

Le Secrétaire général a quant à lui dit très clairement qu'il s'engagerait personnellement et intensément dans les efforts en cours, dont le but est de parvenir à une application efficace des résolutions du Conseil de sécurité et à une solution juste, durable et globale au conflit israélo-arabe. Il a déjà prouvé son engagement par les efforts qu'il a déployés pour redynamiser le rôle du Quatuor, et il se rendra bientôt dans la région pour la première fois depuis son entrée en fonction en tant que Secrétaire général. Comme les membres le savent, il assistera au sommet de la Ligue arabe, qui aura lieu à Riyad le 28 mars, et il espère également se rendre dans d'autres pays, qui seront connus très prochainement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Pascoe de son exposé.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 30.